Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 035-213502818-20260330-2026033-DE

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Rennes Sud-Ouest

VILLE DE
SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE

EXTRAIT
du registre des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
du 28 mars 2026

Date de la convocation : 24 mars 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33
L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mars, à dix heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, légalement convoqué, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est exceptionnellement réuni à l'EPI Condorcet (sis 10 Rue François Mitterrand), sous la présidence de Madame DUCAMIN, Maire (introduction de séance), puis de Madame Marie-Thérèse BELLOIR, en qualité de doyenne (élection du Maire) et enfin de Monsieur Sébastien COLLET, suite à son élection.
PRESENTS (32) : M COLLET, Mme SAINT-HONORE, M BANI, Mme MEURISSE, M HATTE, Mme TALON, M AYEL, Mme BELLOIR, M AMAD, Mme TOUNKARA, M DELORME, Mme MAUFRAIS, M Nolan, Mme BECCIU, M DECAN, Mme DESSABLES, Mme LYNDA, M GICQUEL, Mme ROBIN, M BRIAND, Mme CLEMENT, M RETHO, Mme MOANAVOLA, M MARSAULT, Mme DUCAMIN, M PRIEUR, Mme BASLE, M HAGGAN, Mme LECOQ, M CHEMIN, Mme FRIOT, M ROUMAGNE, conseillers municipaux.
ABSENTS EXCUSES (1) : M NOURRY, conseiller municipal.
PROCURATIONS DE VOTE (1) : M NOURRY a donné procuration à Mme ROBIN.

Mme SAINT HONORE a été nommée en qualité de secrétaire de séance.

2026.033 Délégations du Conseil Municipal au Maire – Approbation – Subdélégation – Gestion de l'empêchement – Autorisations

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-18 d'une part et L.2122-22 et L.2122-23 d'autre part ;
- **VU** l'annexe jointe à la présente délibération fixant la liste des délégations consenties par le Conseil Municipal ;
- **VU** l'annexe jointe relative à la délégation en matière d'emprunts et d'opérations financières utiles à la gestion active de la dette ;
- **VU** le rapport présenté en séance par le Maire ;
- **CONSIDERANT** qu'à la suite du renouvellement intégral des membres du Conseil Municipal il est proposé de délibérer sur le périmètre des délégations consenties au Maire, telles que listées en annexe à la présente délibération, pour la durée du mandat ;
- **CONSIDERANT** qu'il est rappelé que les matières déléguées doivent faire l'objet d'un rendu-compte au Conseil Municipal à l'occasion de chaque séance ;
- **CONSIDERANT**, en outre, qu'il est proposé d'autoriser une subdélégation ;
- **CONSIDERANT**, enfin, qu'il est proposé d'approuver, en cas d'empêchement du Maire, que les délégations seront exercées par l'Adjoint(e) ainsi désigné(e).

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 035-213502818-20260330-2026033-DE

Le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés (1 voix contre : D. ROUMAGNE) :

- **Délègue à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les compétences listées en annexes de la présente délibération, ainsi que les conditions associées ;**
- **Autorise Monsieur le Maire, en application de l'article L.2122-23 du CGCT, à subdéléguer les pouvoirs délégués du Conseil Municipal aux Adjoint(e)s et Conseillers municipaux titulaires d'une délégation de fonction au sens de l'article L.2122-18 du CGCT, ainsi qu'aux agents publics titulaires d'une délégation de signature sur le fondement de l'article L.2122-19 du même Code ;**
- **Approuve, en cas d'empêchement du Maire et en application de l'article L.2122-23 du CGCT, que les délégations seront exercées par l'Adjoint(e) ainsi désigné(e).**

Déport sur le fondement de l'article L.1111-6 II 0
Quorum requis pour délibérer 17
Conseillers qui ne prennent pas part au vote 0
Conseillers présents lors du vote 32
Abstentions 0
Nombre de suffrages exprimés 33
Votes Pour 32
Contre 1

Pour extrait conforme,
Saint-Jacques-de-la-Lande, le 28 mars 2026

Sébastien COLLET
Maire

Alexandra SAINT HONORE
Secrétaire de séance

Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le : 31/03/26

Publié sur le site de la Ville le : 31/03/26

Par le service affaires générales